



Traité Kilaïm

Michna 10 - Chapitre 9

אותות הגרדין ואותות הכובסים,
אסורות משום כלאים.
התוכף תכיפה אחת,
אינה חבור,
ואין בזה משום כלאים,
והשומטה בשבת פטור.
עשה שני ראשיה לצד אחד,
חבור,
ויש בזה משום כלאים,
והשומטה בשבת תיב.
רבי יהודה אומר:
עד שישלש.
השק והקפה מצטרפין לכלאים:

Les marques des tisserands et les marques des blanchisseurs (les tisserands et les blanchisseurs avaient l'habitude de faire des broderies pour reconnaître le vêtement du client) sont interdites à cause des mélanges interdits. Un seul point de couture n'est pas considéré comme un lien et ne constitue pas un mélange interdit ; quant à celui qui le défait le Chabbat, il est quitte [d'avoir fait une melakha]. Si on amené les deux extrémités [du fil] du même côté, c'est un lien et ceci est considéré comme un mélange interdit ; quant à celui qui le défait Chabbat, il est coupable [d'avoir fait une melakha]. Rabbi Yehouda dit : Seulement s'il en fait trois. Le sac et le panier s'associent pour constituer un mélange interdit (et il sera interdit de le porter sur son épaule).



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions